

N° 1898 – QU 434

N° référence : 01.0302.0556

Dépôt : 27.10.2025

Traitement Bureau CDV : 10.11.2025

Développement/Urgence : --/--

Délai de réponse : 10.03.2026

Question écrite de M. Patrick Jobin (PSA) demandant des moyens de paiement contemporains aux guichets de l'administration communale

Introduction

Actuellement, il est uniquement possible de payer en argent liquide aux différents guichets de l'administration communale.

En 2025, la grande majorité des personnes a pris l'habitude de régler ses achats par des moyens électroniques (carte, Twint, ...), y compris pour des petits montants.

Il donc déjà un peu surprenant pour un privé de devoir prévoir de l'argent liquide s'il veut par exemple récupérer une attestation de domicile.

Un autre exemple beaucoup plus ennuyeux est le cas d'un professionnel qui va chercher une dizaine de vignettes pour des container à déchets. Soit un montant de Fr. 276.—.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Pour quelle raison n'est-il pas possible de payer avec des moyens électroniques aux guichets de l'administration communale ?
- Dans quels délais serait-il possible de mettre en place ces moyens modernes ?

Moutier, le 27 octobre 2025

Signature (s) :

1^{er} signataire :

M. Patrick Jobin, PSA (1)